

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de résolution CA24 09 0094 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

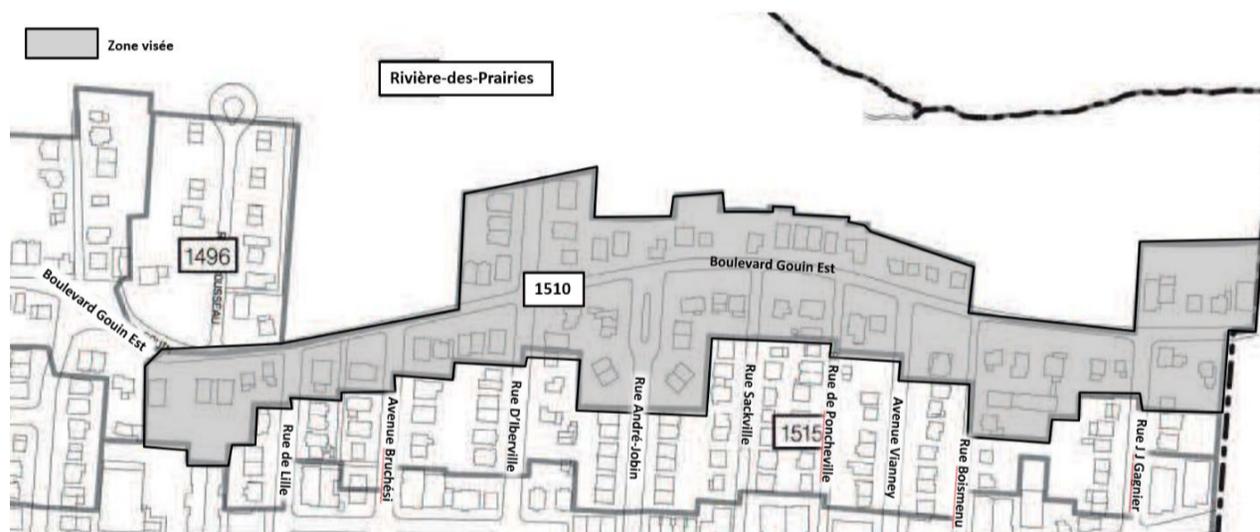
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de résolution CA24 09 0094 visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 2901, boulevard Gouin Est, l'occupation à des fins de centre d'hébergement (catégorie E.5(2)) – Lot 1 742 392 du cadastre du Québec – Zone 1510 (1248373002).

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 8 avril 2024 d'un projet de résolution portant le numéro CA24 09 0094, tiendra une assemblée publique de consultation le 24 avril 2024, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 742 392 du cadastre du Québec et portant le numéro 2901, boulevard Gouin Est, l'autorisation d'occuper le bâtiment existant tel qu'approuvé le 13 mars 2017 (CA17 090053) à des fins de centre d'hébergement, et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés selon la grille de zonage) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville* (01-274);

QUE le projet de résolution CA24 09 0094 vise la zone 1510, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de résolution n'est pas susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1);

QUE ce projet de résolution de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h, et sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 15 avril 2024

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteaupert